

Grâce au partenariat entre le SDIS 57 et l'IUT de Thionville-Yutz



SAPEURS POMPIERS  
DE LA MOSELLE



UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE



# DEVENEZ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE





SAPEURS POMPIERS  
DE LA MOSELLE

# UN ENGAGEMENT CITOYEN AU SERVICE DES MOSELLANS

## Partenariat entre l'IUT de Thionville - Yutz et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle

*Être étudiant et Sapeur-Pompier Volontaire c'est possible !*

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez intégrer l'Institut Universitaire de Technologie de Thionville - Yutz à la prochaine rentrée.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Moselle et l'Université de Lorraine ont établi un partenariat qui vous permet, au cours de vos années d'études, d'intégrer l'effectif des Sapeurs-Pompiers Volontaires de la Moselle.

Que vous envisagiez ou non une carrière au sein de la profession, vous êtes les bienvenus au sein des Unités Opérationnelles de Thionville et de Yutz.

Être Sapeur-Pompier Volontaire constitue un engagement comportant des contraintes de disponibilité afin d'assurer des gardes en caserne et des astreintes à votre domicile. Néanmoins, c'est l'occasion d'exercer une activité engagée au sein de la vie locale et d'acquérir une expérience opérationnelle dans le domaine de la sécurité. C'est aussi la possibilité d'obtenir un complément de ressources proportionnel à votre participation et votre engagement.

L'ensemble de la formation sera assuré par les Sapeurs-Pompiers de Moselle. Le cursus initial d'une durée de 4 semaines aura lieu durant le mois d'août et vous permettra d'être pleinement opérationnel dès la rentrée. Le partenariat avec l'IUT de Thionville - Yutz vous permettra sous certaines conditions de venir renforcer les effectifs en cas d'opérations majeures durant les heures de cours.

Si vous êtes intéressé, merci de nous transmettre un Curriculum Vitae ainsi qu'une lettre de motivation **avant le 1er juin 2021**. Pensez à préciser les éventuels modules de formation Sapeur-Pompier que vous auriez déjà. Les documents sont à transmettre en version numérique à Madame Anabelle HENTZEN à l'adresse suivante : [anabelle.hentzen@sdis57.fr](mailto:anabelle.hentzen@sdis57.fr)

Vous trouverez ci-dessous un document de présentation (conditions de recrutement, contraintes de formation et de disponibilité).

En espérant vous compter parmi nous à la prochaine rentrée universitaire.



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle  
3, rue de Bort-les-Orgues - Saint-Julien-les-Metz - BP 50083 - 57072 METZ Cedex 03  
Tél. : 03 87 79 45 00



SAPEURS POMPIERS  
DE LA MOSELLE

# UN ENGAGEMENT CITOYEN AU SERVICE DES MOSELLANS

## Partenariat entre l'IUT de Thionville - Yutz et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle

### 1. Quelles sont les conditions de recrutement ?

- Participer aux tests de recrutement et de sélection,
- Être apte médicalement,
- Disposer d'un casier judiciaire vierge.

### 2. Que faire si je suis intéressé(e) ?

Envoyer une lettre de motivation par mail à Madame Anabelle HENTZEN à l'adresse suivante : [anabelle.hentzen@sdis57.fr](mailto:anabelle.hentzen@sdis57.fr) et y joindre un Curriculum Vitae en précisant si vous êtes Sapeur-Pompier Volontaire dans une autre collectivité ainsi que les formations déjà acquises.

**Ces documents doivent être transmis avant le 1er Juin 2021.**

En cas de besoin, ou pour toutes questions, vous pouvez également joindre la gestionnaire de recrutement au 03.82.59.18.11 aux heures ouvrables.

### 3. Comment se déroule le recrutement ?

Vous recevrez une convocation par mail vous invitant à vous présenter à la journée de recrutement le samedi 3 juillet 2021 au Service Départemental d'Incendie et de Secours, 3 rue Bort-lès-Orgues - 57070 Saint-Julien-lès-Metz.

La journée comportera :

- l'accueil des participants à 8h00;
- l'entretien avec la commission de recrutement (5 minutes de présentation, 10 minutes de questions);
- les tests sportifs (cf. document joint);
- la visite médicale d'aptitude;
- la prise de mesure pour l'habillement.

Le repas sera pris à votre convenance.

La fin de la journée de recrutement est prévue vers 17h pour les derniers candidats. Les candidats disposant de contraintes particulières l'après-midi sont priés de le faire savoir à Madame Anabelle HENTZEN au 03.82.59.18.11 ou par mail à : [anabelle.hentzen@sdis57.fr](mailto:anabelle.hentzen@sdis57.fr).

A ce titre, vous devez vous munir de :

- petit matériel d'écriture pour compléter votre dossier administratif;
- vos effets de sport (vestiaires avec douches mis à disposition);
- pour les porteurs de lentilles, prévoir le nécessaire pour effectuer les tests de vision sans correction.

Ainsi que des pièces administratives suivantes pour la constitution de votre dossier :

- un certificat médical du médecin traitant autorisant la pratique d'activités sportives (*cette pièce est indispensable pour pouvoir passer les tests de recrutement*);
- le dossier administratif reçu par mail entièrement complété;
- l'autorisation parentale signée (pour les mineurs) contenue dans votre dossier administratif;
- la copie d'une pièce d'identité recto-verso;
- une copie de votre permis de conduire (pour ceux qui en sont détenteurs);
- les photocopies de vos diplômes sapeur-pompier;
- un RIB à votre nom;
- 1 photo d'identité;
- une attestation de natation de 50m;
- une attestation du service national, journée défense et citoyenneté ou recensement;
- fiche de promotion du volontariat;

pour votre dossier médical :

- un bilan sanguin datant de moins de 6 mois comprenant :
  - Numération Formule Sanguine;
  - Glycémie à jeun;
  - EAL;
  - ASAT / ALAT;
  - Gamma GT;
  - Créatininémie;
  - Anticorps anti Hbc
  - Anticorps anti Hbs (qui doivent être obligatoirement supérieurs à 10UI)
  - Glycosurie;
  - Protéinurie;
  - Hématurie;
- le compte rendu d'une radiographie thoracique de face datant de moins d'un an.
- un électrocardiogramme interprété par un cardiologue datant de moins d'un an. Pour être considéré comme interprété, l'ECG doit être accompagné du courrier du cardiologue.
- Photocopies du carnet de vaccination pour les vaccins obligatoires : DTP, Hépatite B (3 vaccins)

De plus, le carnet de santé ou de vaccinations sera à apporter le jour de la visite de recrutement.

**Rappel :** La vaccination contre l'hépatite B étant obligatoire pour être Sapeur-Pompier, il faudra que le jour de votre visite médicale de recrutement votre schéma vaccinal soit complet (3 doses selon le schéma 0-1-6 mois) et qu'il soit accompagné d'une sérologie prouvant l'immunisation (supérieur à 10 UI).

Les frais occasionnés par ces examens sont à la charge des candidats.

Si vous êtes déjà Sapeur-Pompier, merci de prendre contact avec l'infirmière de Compagnie afin de demander une copie de votre dossier médical de votre SDIS d'appartenance ceci afin de voir quels examens seront nécessaires pour votre visite médicale.

*L'absence d'un des documents demandés entraînera le rejet de votre candidature.*



Si vous êtes porteur de lentilles de contact, il est impératif de ne pas les porter lors de votre visite médicale.

Un test de recherche de stupéfiants sera effectué lors de cette visite médicale.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'Infirmière Capitaine Estelle NEU, infirmière de la 1<sup>re</sup> compagnie du Thionvillois à l'adresse mail suivante : [estelle.neu@sdis57.fr](mailto:estelle.neu@sdis57.fr)

A l'issue des tests, douze candidats seront recrutés pour la session de formation en août et le recrutement en septembre. Les candidats retenus en seront informés directement à la fin de la journée. Le port du masque est obligatoire dans les locaux du SDIS, il vous sera demandé d'en porter un dès votre arrivée.

#### 4. Quelles sont les formations nécessaires pour être opérationnel ?

- Un module **Équipier prompt-secours (MODUT)** – 6 jours : du lundi 2 août au samedi 7 août;
- Un module **Équipier secours à personnes (EQSAP)** – 6 jours : du lundi 9 au samedi 14 août;
- Un module **Équipier opération Incendie/Diverses (EINDI)** – 9 jours : du Lundi 16 au jeudi 26 août.

Attention, certains samedi sont travaillés pendant votre période de formation (samedi 07 et samedi 14 août).

#### 5. Comment vais-je être formé(e) à ma future mission ?

La durée de la formation est dépendante du profil de chaque candidat retenu.

Par conséquent :

- Si vous n'avez **jamais été Sapeur-Pompier Volontaire (SPV)**, votre formation **débutera le lundi 02 août et durera jusqu'au jeudi 26 août** afin de valider les 4 modules d'équipier.
- Si vous êtes partiellement formés, votre formation complémentaire vous permettra de suivre les formations non acquises et nécessaires pour être opérationnels.

Afin d'assurer la cohésion du groupe vous assisterez aux formations, même celles déjà détenues, afin d'effectuer les mises à niveau, de découvrir le fonctionnement des Unités Opérationnelles du bassin et de développer la cohésion entre les stagiaires.

#### 6. Dans quelles conditions va se dérouler la formation ?

- Durant votre formation, vous avez la possibilité d'être hébergé dans l'une des Unités Opérationnelles du secteur. Seuls les repas des jours de formations sont pris en charge.
- Les formations sont indemnisées.

#### 7. Quelles missions devrais-je assurer par la suite ?

##### L'astreinte

Les Unités Opérationnelles doivent être capables de fournir du personnel en astreinte. Une convention est signée entre l'IUT et le SDIS afin de permettre à 3 étudiants de quitter les cours en cas d'alerte de l'astreinte et d'être indemnisés.

## La garde

Vous devez assurer au minimum l'équivalent d'une garde de 24 heures par mois. Ces gardes sont indemnisées et peuvent se décomposer en deux gardes de 12 heures jour ou nuit (ex. 8h – 20h ou 20h – 8h). Les gardes sont indemnisées ainsi que le temps passé en intervention.

## La formation

Vous devrez réaliser vos Formations au Maintien des Acquis tout au long de votre engagement. Ces formations sont indemnisées et représentent environ 24 h par an.

## 8. Mon habillement ?

L'ensemble des effets vestimentaires et les équipements de protections sont fournis par le SDIS (à l'exception des effets de sport). Ils vous seront affectés durant toute la durée de votre engagement et seront restitués à la fin de ce dernier.

## 9. Pouvez-vous me présenter le SDIS et mon secteur d'intervention ?

### Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle.

- 5 000 femmes et hommes au service de la population des territoires mosellans,
- Un maillage territorial fort avec plus de 220 casernes,
- Plus de 500 appels par jour au Centre de Traitement de l'Alerte (CTA),
- Environ 200 interventions quotidiennes soit 1 toutes les 7 minutes, près de 70 000 opérations de secours par an.

Le SDIS de la Moselle est composé de près de 5 000 femmes et hommes, volontaires, professionnels, membres du service de santé et personnels administratifs, techniques et spécialisés œuvrant au quotidien avec pour seul objectif une distribution performante des secours sur le territoire. Ils peuvent à ce titre compter sur près de 1 000 véhicules opérationnels. Le CTA/CODIS qui traite plus de 500 appels par jour et assure la gestion de plus 200 interventions déclenchées quotidiennement en moyenne.

Le SDIS est un établissement public départemental rassemblant l'ensemble des Unités Opérationnelles coordonnées par un Etat-Major. Il est placé sous l'autorité du Préfet pour le volet opérationnel et du Président du Conseil d'Administration pour le volet financier. Le SDIS de la Moselle est une collectivité publique à part entière. Il est administré par un organe collégial disposant du pouvoir délibérant : le Conseil d'Administration du SDIS (CASDIS).

Depuis mars 2015, le Président du CASDIS est Monsieur Patrick WEITEN, Président du Conseil Départemental. Sous son autorité et celle du Préfet, le Colonel François VALLIER assure la direction et la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des moyens de secours et de lutte contre l'incendie, ainsi que la direction administrative et financière de l'établissement public.

### Le bassin de Thionville

Le bassin opérationnel de Thionville regroupe 24 Unités Opérationnelles de tailles variées. Vous serez, durant votre engagement, placés sous la responsabilité des Unités Opérationnelles de Yutz ou de Thionville.

L'Unité de Thionville réalise environ 6 000 interventions chaque année et dispose de 13 agents de garde en permanence. Elle est dotée d'engins pour l'ensemble des missions courantes ainsi que de la plupart des spécialités.

L'Unité de Yutz réalise environ 2 500 interventions chaque année et dispose de 6 agents de garde en permanence. Elle est dotée d'engins pour l'ensemble des missions courantes ainsi que d'un BEA, CCFM, CCGC.

## 10. Ma rémunération ?

Vos formations initiales sont rémunérées à hauteur d'environ 400 € pour les 4 semaines. Cette somme, certes minime, est à mettre en balance avec la possibilité durant le reste de l'année d'intégrer le dispositif opérationnel nettement plus intéressant (une garde de 24 h étant rémunérée 100 € environ).

La rémunération des Sapeurs-Pompiers Volontaires étant une indemnité, elle n'est pas sujet à l'imposition et ne rentrera donc pas en ligne de compte dans le calcul de vos revenus.



SAPEURS POMPIERS  
DE LA MOSELLE

# UN ENGAGEMENT CITOYEN AU SERVICE DES MOSELLANS

## Partenariat entre l'IUT de Thionville - Yutz et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle

### Les tests sportifs

Mesdames et Messieurs,

Au cours de votre processus de recrutement comme Sapeur-Pompier Volontaire, vous allez réaliser une série de tests sportifs.

Le jour de l'épreuve, vous réaliserez l'ensemble des tests décrits ci-dessous en tenue de sport. Pour votre confort, pensez à prendre une bouteille d'eau, ainsi qu'une tenue de rechange et des affaires de douches.

L'ensemble des épreuves sont encadrées par des formateurs qui vous réexpliqueront les consignes à chaque atelier.

### **Le Luc Léger - endurance des membres inférieurs**

**Objectif : Courir le plus longtemps possible en navette entre deux plots espacés de 20m.**

Il s'agit de courir entre 2 lignes espacées de 20m en faisant des allers/retours. Après une période de 2 minutes d'échauffement, la vitesse augmente à chaque minute, ce qui correspond à un palier. Le demi-tour s'effectue en appui sur un pied et non en faisant un arc de cercle, le pied doit dépasser la ligne. Si vous arrivez avant le signal sonore, vous devez l'attendre avant de pouvoir repartir. Un retard de 1 à 2 m est toléré à condition de pouvoir le rattraper. Si vous mordez la ligne ou ne respectez pas les consignes précédentes, vous aurez un premier rappel à l'ordre avant d'être éliminé.

Vous trouverez aussi sur les différents stores de vos téléphones des applications avec la bande sonore du test si vous souhaitez vous entraîner en amont.





## Les pompes - endurance des membres supérieurs

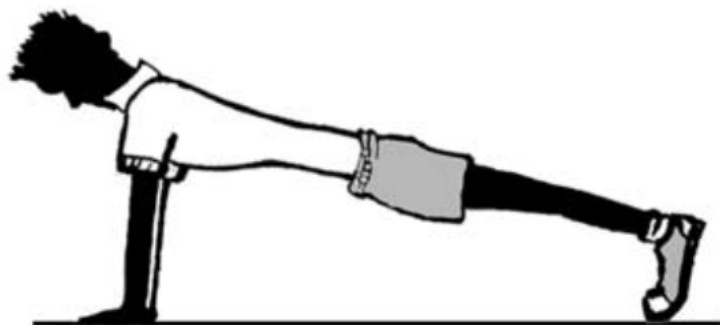
**Objectif :** Effectuer le maximum de pompes.

Position haute : pieds écartés de 10 cm environ, en appui sur les orteils. Les bras tendus, mains en appui sur le sol écartées de la largeur des épaules (placées sous les épaules). Le corps en ligne (tête, tronc, fesses, genoux, pieds).

Position basse : bras fléchis, coude dans l'axe du corps, le corps en ligne, poitrine à 5cm du sol.

Alternance position haute et basse. Le test est arrêté lorsque le candidat ne réalise plus correctement le mouvement du fait de la fatigue.

Attention, ne seront comptabilisées que les pompes réalisées correctement.



## La souplesse

**Objectif :** Pousser le plus loin possible une règle carrée du bout des doigts.

Après avoir placé les pieds contre le dispositif en forme de caisse, pousser de manière continue une règle de section carrée.

Tenir la position au moins deux secondes en conservant les jambes tendues.



## Les tractions - tonicité musculaire des membres supérieurs

**Objectif : réaliser le maximum de tractions**

Position basse : Suspendu, paumes des mains tournées vers le candidat (en supination), bras tendus écartés de la largeur des épaules.

Position haute : Amener le menton au-dessus de la barre par traction complète des bras coudes au corps.

Alternance position haute et basse.

Le test est arrêté lorsque le candidat ne réalise plus correctement le mouvement du fait de la fatigue.

Attention, ne seront comptabilisées que les tractions réalisées correctement.



## Le Killy - endurance musculaire des membres inférieurs

**Objectif : Garder le plus longtemps possible la position**

Le dos à plat contre le mur, les cuisses horizontales formant un angle de 90° avec le buste et les jambes, tête en appui contre la paroi. Les bras ballant non appuyés au mur ou posés sur les cuisses.

Le test est arrêté lorsque le candidat ne réalise plus correctement le mouvement du fait de la fatigue.



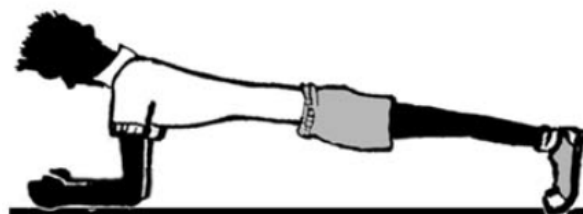
## Le gainage - endurance musculaire du dos et de la ceinture pelvienne

**Objectif : Garder le plus longtemps possible la position**

Position de départ : En appui sur les avant-bras un genou au sol. Pieds écartés de 10 cm en appui sur les orteils.

Position à maintenir : Corps tendu. Les membres inférieurs dans le prolongement du tronc en appui sur les avant-bras et les orteils. La ceinture abdominale ne doit pas toucher le sol. Le corps est en ligne.

Le test est arrêté lorsque le candidat ne réalise plus correctement le mouvement du fait de la fatigue.



## Le parcours en obscurité

**Objectif :** Ce test a pour but d'évaluer votre degré de claustrophobie, ainsi que l'appréhension du noir.

Dans cette épreuve vous porterez un masque sur le visage ainsi qu'un appareil respiratoire sur le dos et vous devrez réaliser un parcours dans le noir le long d'un fil d'Ariane.

Vous serez, lors de ce parcours, amené à passer au-dessus d'une poutre de 30 cm et cheminer dans un tunnel en zigzag pour y récupérer une lance et une division.

Durant toute la durée de l'évaluation le masque sera occulté et vous serez dans l'obscurité complète.



## Appréhension du vide

**Objectif:** Ce test a pour but d'évaluer votre degré d'appréhension au vide

Lors de cette épreuve, il s'agit d'évaluer votre appréhension du vide en montant sur une passerelle à plus de 5 mètres de haut à l'aide d'une échelle.

Vous serez équipé d'un harnais et d'une corde afin d'assurer votre sécurité au cours de l'épreuve. Vous devrez monter à l'échelle, enjamber la rambarde afin de vous tenir debout sur une passerelle puis de redescendre à l'aide de l'échelle.



Seuls le test d'appréhension au vide et le parcours en obscurité sont éliminatoires. Le reste des tests physiques de recrutement permettent au médecin d'évaluer votre aptitude physique. Faites simplement votre maximum.

*Flashez ce QR Code pour découvrir les tests sportifs en vidéo*

